

PROJET PEDAGOGIQUE **2021/2022**

Accueil Péri scolaire de Vandeuil **(3/6ans)**

ORGANISATEUR : FAMILLES RURALES
51140 Jonchery-sur-Vesle

Directrice Péri scolaire : Mathilde MIMIL

Du 2 septembre au 02 juillet 2021

SOMMAIRE

I.	Analyse	3
A.	La commune de Jonchery-sur-Vesle	3
B.	Familles Rurales	3
C.	Présentation de la structure	4
D.	Public accueilli	5
E.	Locaux et environnement	6
1.	Locaux	6
2.	Environnement	6
F.	Les moyens humains.....	6
II.	Intentions et objectifs.....	7
A.	Objectifs éducatifs de l'association	7
B.	Intentions	7
C.	Objectifs et activités.....	7
D.	Journée type	9
III.	Place de l'animateur et l'enfant.....	10
A.	La sécurité Physique	10
B.	La sécurité affective.....	10
C.	La sécurité morale	10
IV.	Les partenaires de l'association.....	11
V.	Evaluation.....	11
A.	Critères d'évaluation.....	11
B.	Outils d'évaluation	11
C.	Evaluation des animateurs stagiaires	12
D.	Evaluation du travail d'équipe	12

I. Analyse

A. La commune de Jonchery-sur-Vesle

Jonchery-sur-Vesle est un village d'environ 2000 habitants que l'on appelle les Joncaviduliens et Joncaviduliennes. Il est situé à 15 kilomètres au Nord-Ouest de Reims sur l'axe Reims-Soissons et fait partie de la communauté de commune des deux vallées du canton de Fismes.

Le regroupement scolaire situé à Jonchery-sur-Vesle et Vandeuil accueille les communes de Jonchery sur Vesle, Montigny sur Vesle, Prouilly, Vandeuil, Ventelay et Pévy. Un grand nombre d'entreprises se sont installés dans la commune. On compte également 13 associations qui font vivre le village.

Un atout très important que possède la commune de Jonchery-sur-Vesle est la gare SNCF. Seules 15 minutes séparent la gare de Jonchery-sur-Vesle et la gare de Reims soit moins de 30 minutes pour atteindre le centre-ville de Reims et cela sans emprunter les transports en commun de la ville, ni même un véhicule pour profiter pleinement de ce que peut offrir une grande ville comme Reims avec ses cinémas, théâtres, spectacles, manifestations ponctuelles, commerces ... La gare de Jonchery-sur-Vesle ne dessert pas uniquement la ville de Reims mais bien d'autres encore pourvu d'une gare SNCF permettant ainsi à toute personne non véhiculée de se déplacer très facilement.

Reims est le principal bassin d'emploi pour les habitants de Jonchery-sur-Vesle. La population Joncavidulienne est une population active : en effet, tous les habitants, ou presque, en âge de travailler, exercent une activité professionnelle.

Avec 3 250 € en moyenne de revenu par ménage, la commune de Jonchery-sur-Vesle fait partie des 10 communes de plus de 1000 habitants ayant les revenus les plus élevés du département de la Marne. Ce qui se traduit par un prix au m² des terrains qui s'élève à 190, une somme conséquente

Néanmoins on trouve des logements sociaux dans la commune appartenant à l'organisme logeur « l'Effort Rémois »

B. Familles Rurales

Créé en août 1943, le **Mouvement Familles Rurales** est dès l'origine fondé sur une entraide entre les familles.

Familles Rurales est le premier mouvement familial en France.

Le mouvement ne relève d'aucune obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle.

Les fédérations départementales, régionales et la fédération nationale constituent les maillons complémentaires des associations locales et, à leur échelon, assurent la représentation des familles auprès des pouvoirs publics. L'ensemble forme le Mouvement Familles Rurales.

Le Mouvement Familles Rurales remplit différentes missions pour répondre aux besoins des familles :

- ✓ Défendre leurs intérêts.
- ✓ Accompagner les parents dans leur mission d'éducation.
- ✓ Participer à l'animation des territoires ruraux.

C. Présentation de la structure

L'association Familles Rurales de Jonchery-sur-Vesle est une association loi de 1901, à but non lucratif. Elle a été créée en 1990 par des parents qui se sont regroupés afin de trouver ensemble une solution à leurs besoins concernant la garde de leurs enfants aussi bien pendant les périodes de vacances que pendant l'année scolaire. Au fil du temps, l'association s'est enrichie de nombreux services pour répondre aux besoins de toute la famille. Celle-ci rassemble cinq villages voisins du milieu rural : Jonchery-sur-Vesle, Prouilly, Montigny-sur-Vesle, Pévy et Vandeuil et compte 280 familles adhérentes ce qui représente 510 adultes et 508 enfants.

L'association Familles Rurales de Jonchery-sur-Vesle est gérée par son conseil d'administration composé de treize administrateurs, dont six membres du bureau, répartis dans quatre commissions : finances et personnel, accueil de loisirs, ados, petite enfance.

Pour mettre en application la politique du conseil d'administration Mr Jonathan FONTAINE, directeur de l'association dirige une équipe comptant 35 salariés permanents.

Depuis la rentrée scolaire 2017/2018, l'association Familles Rurales a récupéré la gestion périscolaire de l'école maternelle de Vandeuil.

Depuis la rentrée scolaire 2020/2021, l'association Familles Rurales a également récupéré la gestion périscolaire et extrascolaire de l'école de Crugny

Familles Rurales de Jonchery-sur-Vesle propose les services suivants :

- ⇒ une Maison de Services aux Personnes (MSAP) France Services
- ⇒ une crèche
- ⇒ un accueil périscolaire
- ⇒ une cantine
- ⇒ accueil parents enfants
- ⇒ accueil de loisirs pendant toutes les périodes de vacances scolaires
- ⇒ un séjour de vacances
- ⇒ club ados
- ⇒ danse enfants et adultes
- ⇒ Judo enfants et adultes
- ⇒ gym douce adultes
- ⇒ baby-gym
- ⇒ ateliers peinture adultes et enfants
- ⇒ atelier art floral
- ⇒ Fitness
- ⇒ Self défense
- ⇒ HIIT

- ⇒ Gym enfants
- ⇒ Un relais familles
- ⇒ accompagnement à la scolarité
- ⇒ Marché de Noël, chasse aux œufs, kermesse des familles...

L'association Familles Rurales de Jonchery-sur-Vesle a pour finalité la promotion des personnes, des familles et du milieu rural. Le but essentiel de l'association est de regrouper les familles du milieu rural, d'assurer la défense de leurs intérêts matériels et moraux et améliorer leur cadre de vie.

Elle permet aux parents, jeunes et aînés de s'intégrer à la vie associative pour dynamiser leurs villages et apporter des réponses à leurs questionnements dans leur vie quotidienne.

Elle contribue à l'épanouissement des jeunes, enfants et adolescents, vivants dans le monde rural tout en leur donnant la possibilité de devenir des adultes responsables ayant prise sur ce milieu.

Une attention particulière est portée sur la sécurité physique et morale de tous les usagers de l'association.

L'accueil périscolaire permet à la fois d'apporter une réponse sociale au besoin d'accueil souhaité par les familles et offre également un espace de vie, un lieu éducatif nécessaire à l'épanouissement de l'enfant.

L'enfant doit être pris en compte en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies, ses choix. L'enfant est pour toute l'équipe au centre de nos préoccupations : nous devons l'aider à se construire tout en respectant son rythme.

L'équipe d'animation doit travailler en cohérence et harmonie avec les différents partenaires de vie de l'enfant : famille, école, intervenants extérieurs.

Les horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire à la maternelle sont :

De 7h00 à 8h45, de 11h45 à 13h45 et de 16h45 à 18h45 les lundi, mardi, jeudi et vendredi, et de 7h00 à 18h45 le mercredi (à Jonchery sur Vesle)

Ces différents temps d'accueil sont avant tout de l'animation et non pas de l'occupationnel.

Les repas sont fournis en liaison froide, par la société Api dont le siège se situe à Reims.

D. Public accueilli

Nous accueillons 80 enfants de 2ans ½ à 6 ans à l'école de Vandeuil.

L'association Familles Rurales a choisi d'avoir la possibilité d'accueillir un ou plusieurs enfants handicapés : d'une part, l'accueil périscolaire est un lieu propice à l'intégration et d'autre part, la prise en compte du handicap est un facteur d'enrichissement et d'épanouissement pour tous.

E. Locaux et environnement

1. Locaux

L'école de Vandeuil se trouve à la sortie du village en direction de la route national 31.

- 1 salle dédiée à l'accueil périscolaire avec table matériel d'activités et coins jeux
- La bibliothèque et la salle de motricité partagées avec l'école
- Un réfectoire avec cuisine attenante
- Des sanitaires (WC, lavabos, douche)

L'aménagement des locaux doit permettre à l'enfant de se sentir bien, de s'approprier le lieu. Il lui permet d'acquérir très vite des repères indispensables pour toute l'année. Cela doit être également un lieu de détente afin que l'enfant puisse s'y retrouver au calme, s'il en a le désir à un moment ou un autre de la journée : accueil du matin, pendant midi ou le soir après l'école.

2. Environnement

L'école de Vandeuil dispose d'une cour intérieure goudronnée et de terrains en herbe de l'autre côté des bâtiments.

F. Les moyens humains

L'équipe d'animation veillera à porter une attention particulière sur la sécurité physique et morale des jeunes. Elle sera composée de :

- 1 directrice Périscolaire et accueil de loisirs Stagiaire BPJEPS LTP, BAFD, CAPA SMR, PSC1
- 6 animateurs (5 salarié.e.s Familles Rurales + 4 salariées mises à disposition par le Grand Reims)
- 1 personne technique pour la restauration (mise à disposition par le Grand Reims)
- 1 référente scolaire (en partenariat avec la directrice périscolaire)
- Un partenariat avec l'école de Vandeuil

L'accent est porté sur la formation du personnel : en effet, la qualité des prestations est en adéquation avec la qualité des intervenants. C'est pourquoi l'association favorise les formations : BPJEPS, CQP, BAFD, BAFA, PSC1, formation par thèmes d'animation, formation du personnel technique.

L'animateur sera à même de connaître la réglementation.

II. Intentions et objectifs

A. Objectifs éducatifs de l'association

- ✓ Permettre aux familles de s'intégrer à la vie associative pour dynamiser le village et apporter des réponses à leur questionnement dans leur vie quotidienne.
- ✓ Promouvoir l'accès à la culture pour tous.
- ✓ Accueillir la personne dans le respect des différences.
- ✓ Favoriser le lien social en renforçant les solidarités.
- ✓ Favoriser l'engagement dans la société et l'apprentissage de la citoyenneté.
- ✓ Favoriser la prise d'initiative des jeunes.

B. Intentions

Les intentions doivent répondre aux besoins identifiés lors de l'analyse et être en lien avec les objectifs de l'association :

- ✓ Proposer des modes de garde répondant aux besoins des familles.
- ✓ Permettre aux parents de participer aux différents temps d'accueil des enfants.
- ✓ Permettre aux enfants d'avoir une alimentation variée et équilibrée

C. Objectifs et activités

Objectif général :

- ✓ **Permettre aux familles d'avoir une place lors des accueils**

Objectifs intermédiaires :

- ✓ Permettre aux parents de partager un moment de l'accueil de l'enfant
- ✓ Permettre aux parents de faire partager leurs compétences

Objectifs Opérationnels :

- ✓ Permettre d'avoir des temps de vie partagés « parents /enfants »

- ✓ Partager des moments de convivialité

Actions d'animations :

- ✓ Pique-nique
- ✓ Soirées animées de fin de trimestre : loto, casino, kermesse, ...
- ✓ Point accueil parents
- ✓ Les parents et les enfants seront accueillis par l'équipe d'animation à leur arrivée et à leur départ

Objectif général :

- ✓ **Permettre à l'enfant de découvrir de nouvelles saveurs et d'apprendre à manger équilibré.**

Le goût, avant de devenir une source de plaisir à part entière, nécessite un travail d'apprentissage et de découverte chez les enfants.

En effet, le goût s'éduque, grâce à une alimentation variée, non seulement par l'alternance des sensations gustatives qu'elle procure (saveurs de base sucrée, salée, amère et acide), mais aussi par les sens qu'elle sollicite : sensations olfactives, auditives, tactiles, et ... perception visuelle ! Il faut d'abord savoir regarder, palper, flairer, écouter, pour découvrir la saveur des aliments.

Flatter et surprendre l'œil de l'enfant permet de susciter sa curiosité, et son intérêt pour de nouvelles découvertes.

Objectifs intermédiaires :

- ✓ Permettre à l'enfant de découvrir de nouvelles saveurs
- ✓ Permettre à l'enfant de manger équilibré
- ✓ Permettre de rompre la monotonie des repas tout au long de l'année
- ✓ Permettre à l'enfant de manger de façon conviviale

Objectifs Opérationnels :

- ✓ Proposer des menus variés lors de repas et goûters à thème
- ✓ Susciter l'envie de goûter à tous les plats pour tous les l'enfant
- ✓ Proposer des animations pendant les repas et les goûters

Actions d'animations :

- ✓ Menu à thème chaque mois
- ✓ Décor de la salle de restauration
- ✓ Déguisements des animateurs et des enfants
- ✓ Jeux organisés sur ce thème après le repas
- ✓ Repas animés
- ✓ 2 services (12h/12h45 pour les TPS/PS et 12h45/13h25 pour les MS/GS)

Accrocher des affiches et décors pour que la salle soit attrayante et que les enfants s'y sentent bien.

Objectif général :

- ✓ **Respecter le rythme de l'enfant**

L'accueil périscolaire s'ajoute au temps scolaire dans la vie de l'enfant dès son jeune âge ; il est important de respecter au maximum le rythme de l'enfant

Objectifs intermédiaires :

- ✓ Être à l'écoute des besoins de l'enfant
- ✓ Permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie de famille

Objectifs Opérationnels :

- ✓ Répondre au rythme de vie de la famille
- ✓ Permettre à l'enfant de choisir ses activités durant les temps d'accueil

Actions d'animations :

- ✓ Proposer des temps d'accueil et de départ échelonné
- ✓ Gestion des temps libres
- ✓ Règles de vie
- ✓ Choix des activités
- ✓ Possibilité pour les enfants de l'école élémentaire de faire leurs devoirs le soir
- ✓ Laisser la possibilité à l'enfant de ne rien faire.

D. Journée type

Vandeuil maternelles :

7h00 – 8h25 : Accueil échelonné des enfants, activités.

8h25 à 8h35 : Les animateurs accompagnent les enfants aux sanitaires puis dans les classes.

11h40 – 12h40 : Toilettes, lavage des mains et repas pour le 1^{er} service, temps calme pour le 2^{ème} service

12h50 – 13h25 : Toilettes, lavage des mains et repas pour le 2^{ème} service, temps calme pour le 1^{er} service

13h25 – 13h40 : Temps calme/activités puis retour dans les classes

16h40 – 17h25 : Sanitaires puis goûter

17h25 – 18h45 : Temps d'activité, départs échelonnés.

Jonchery-sur-Vesle mercredi

7h00 – 9h00/9h30 : accueil des enfants

9h00/9h30 – 11h45 : animations

11h45 – 12h00 : Toilettes, lavage des mains

12h00 – 13h00 : Déjeuner

13h00 – 14h15 : temps calme pour les maternelles, sieste pour les plus petits, temps calme/activités pour les élémentaires.

14h15 – 16h15 : animations

16h15 – 16h45 : Goûter

16h45 – 18h45 : animations/departs échelonnés.

III. Place de l'animateur et l'enfant

L'animateur assurera :

A. La sécurité Physique

- ✓ Les enfants ne devront jamais être laissés seul, sans surveillance.
- ✓ L'animateur veillera à proposer des animations adaptées à l'âge et aux capacités des enfants, constructives et structurantes il devra adapter les jeux sportifs. L'accent sera porté sur l'originalité et l'utilité des activités pour permettre à l'enfant d'y prendre part et trouver du plaisir à participer. Pour cela l'animateur doit avoir de nombreuses idées d'animation : création d'un répertoire

- ✓ L'animateur veillera à respecter le rythme de l'enfant et de ne jamais le forcer
- ✓ L'animateur incitera l'enfant à goûter chacun des plats proposés
- ✓ L'animateur proposera chaque jour plusieurs activités afin de laisser le choix à l'enfant.

B. La sécurité affective

- ✓ Le choix de l'association d'avoir une équipe d'animation importante et professionnelle, devra permettre à l'animateur d'être proche et à l'écoute de chaque enfant

- ✓ Les échanges avec la famille sont importants. C'est l'occasion d'expliquer le comportement de l'enfant et cela permet de sensibiliser les parents à la vie de leur enfant.

- ✓ L'enfant devra être considéré comme un individu à part entière à l'intérieur d'un groupe.

- ✓ Les enfants ne devront jamais être laissés seul, sans surveillance.

- ✓ Il cherchera à expliquer et non pas à élever la voix.

- ✓ L'animateur devra être attentif à l'état de l'enfant : fatigue, pleurs, comportement inhabituel, violence, repli sur soi.

C. La sécurité morale

- ✓ L'animateur respectera les enfants et les parents ainsi que les intervenants extérieurs et les partenaires.

- ✓ Il accompagnera les enfants dans la mise en place de la charte de vie de la structure afin que les enfants connaissent leurs droits mais également leurs devoirs

- ✓ Il respectera les horaires
- ✓ L'utilisation de portable est interdite pendant les heures de travail.

Il est strictement interdit de fumer dans et autour des locaux, suivant la législation en vigueur.

L'animateur a un rôle très important il est une référence pour les enfants

IV. Les partenaires de l'association

- ✓ **Les familles** : ce sont des partenaires financiers et éducatifs.
- ✓ **La municipalité de Jonchery/Vesle** : subventionne, prête des locaux, prend en charge l'eau, l'électricité, le chauffage et soutien les projets
- ✓ **La municipalité de Vandeuil** : Subventionne, prête des locaux
- ✓ **Les municipalités de Pévy, Ventelay, Montigny sur Vesle, Prouilly** : subventionnent les enfants de leur commune.
- ✓ **Le grand Reims** : Subventionne, effectue un partenariat avec l'école et l'accueil périscolaire
- ✓ **DDCSPP de la Marne** : accorde les agréments pour les accueils de loisirs.
- ✓ **CAF et MSA.** : prestation de service, contrat petite enfance et subventions de fonctionnement, d'investissement
- ✓ **La fédération départementale Familles Rurales** : apporte un soutien technique, logistique, formation et défense des familles lors de débats. Mais aussi un soutien sur le terrain.

V. Evaluation

Afin de vérifier si l'accueil répond aux objectifs fixés, des critères ainsi que des outils d'évaluations vont être mis en place.

Tous les objectifs fixés dans ce projet devront être évalués tout au long de l'année.

A. Critères d'évaluation

- Minimum d'une animation exceptionnelle par trimestre
- Minimum 1 repas à thème par période
- Minimum 1 activité proposée à l'enfant à chaque temps d'accueil
- Participation des enfants aux activités proposées
- Respecter les règles de vie
- Plannings et animations préparés à l'avance

B. Outils d'évaluation

- Nombre de nouvelles activités proposées aux enfants.
- Observation de l'équipe d'animation

- Nombre d'enfants participants aux activités
- Commentaires et observations des parents

C. Evaluation des animateurs stagiaires

- 1 par trimestre

D. Evaluation du travail d'équipe

- 1 réunion par mois
- Réunions ponctuelles si nécessaire

Ce projet est une aide et une référence permanente pour l'équipe d'animation